

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	NEUF	SEPT

Délibération n° 21-2022

OBJET : Demande de subventions au Conseil Départemental pour la réalisation de la voie de secours RD8

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre,
 A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 10 octobre 2022

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ (a donné pouvoir à F.BAILLY), Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE
Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, N. CROS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer une voie de secours pour contourner le glissement de la RD8, en attendant une réalisation définitive dans quelques années. Grenoble Alpes Métropole apporte une aide financière par un fond de concours et l'installation de géo capteurs et la sécurisation de la voie qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le conseil départemental apporte une aide égale à celle de Grenoble Alpes Métropole.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Plan de Financement

Coût des travaux	Conseil Départemental	Grenoble Alpes Métropole	Grenoble Alpes Métropole Géo Capteurs et Sécurisation	Commune de Miribel-Lanchâtre
90000 €	54000 €	18000 €	36000 €	18000 €

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à demander cette subvention au Conseil Départemental.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Sept Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER

Michel Gauthier



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture